



**Réunion de la commission Démographie et questions sociales
du 4 novembre 2010**

SYNTHÈSE

La commission « Démographie et questions sociales » s'est réunie le 4 novembre sous la présidence de Philippe Cuneo. Après avoir rappelé les principaux axes du programme de travail 2011, Stéfan Lollivier a exposé comment, dans le prolongement des recommandations du rapport Stiglitz, la statistique publique prend en compte les multiples dimensions de la qualité de la vie. Ensuite, Marie-Thérèse Join-Lambert et Edith Archambault, respectivement présidente des groupes de travail sur le mal-logement et la « Connaissance des associations » ont présenté leurs travaux. Le groupe sur le mal-logement poursuivra ses travaux pour notamment affiner les concepts et les nomenclatures. Côté associations, les données existent, elles ont surtout besoin d'être homogénéisées et coordonnées. Philippe Cuneo a ensuite décrit la procédure en cours d'élaboration pour « étalonner » les statistiques privées. Enfin, les quatre enquêtes présentées ont obtenu un avis d'opportunité favorable.

Le programme 2011 comme celui des années précédentes est orienté par les besoins toujours croissants d'informations localisées, de suivis de trajectoires, de précisions sur les disparités de pouvoir d'achat et sur les conditions du logement. Tout en s'efforçant de mettre en œuvre les recommandations du Cnis, le service statistique public (SSP) adapte ses dispositifs. Ainsi l'année 2011 sera notamment marquée par la rénovation du système d'information sur les revenus et le recours accru aux données administratives, notamment avec la mise en place du répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux. Le SSP mène par ailleurs des expérimentations pour améliorer sa réactivité, pour développer les collectes par Internet et pour mieux utiliser les sources disponibles sans exclure a priori les données d'origine privée.

Stéfan Lollivier a ensuite présenté la démarche du SSP pour mesurer la qualité de la vie en application des recommandations du rapport Stiglitz que l'Insee s'est engagé à appliquer. Au niveau européen, pour décider des suites à donner à ce rapport, Eurostat a constitué quatre groupes de travail dont l'un est consacré à la qualité de la vie. Le rapport Stiglitz considère que le bien être est pluridimensionnel et que les dimensions objectives et subjectives sont toutes deux importantes. Il recommande de mesurer les inégalités pour chaque dimension de la qualité de la vie et d'évaluer les liens entre les différents aspects. Les conditions de vie, la santé, l'éducation, les activités personnelles (dont le travail), la participation à la vie politique et la gouvernance, les liens et rapports sociaux, l'environnement, l'insécurité (économique et physique) sont les principales dimensions objectives que retient le rapport. Chaque dimension est décrite par un indicateur qui doit pouvoir être calculé au niveau individuel, condition sine qua non pour faire des agrégations par groupes sociaux. Chaque indicateur est construit à partir d'items élémentaires selon le principe des scores : la valeur de l'indicateur vaut 1 si le nombre d'items élémentaires dépasse un certain seuil. Un indicateur synthétique, obtenu par moyenne des autres indicateurs, est proposé par l'Insee mais n'a pas été retenu par le groupe de travail européen. Des premiers travaux ont été conduits sur ces bases et publiés dans *France Portrait social 2010* sous forme de radar selon le niveau de vie, l'âge et la configuration familiale. Quatre dimensions subjectives principales portant sur la qualité de la vie au niveau de la société sont fréquemment étudiées : le bien-être ou la satisfaction globale de la vie, la satisfaction sur des aspects spécifiques (niveau de vie, relations personnelles, services publics,...), la confiance (dans l'avenir ou que l'on accorde aux autres individus ou aux institutions, etc...), la cohésion sociale. Des résultats sur ces thématiques ont été calculés à partir de l'enquête européenne sur la qualité de la vie conduite en 2003 et 2007 par la

fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound). Ils sont également publiés dans *France Portrait social 2010*.

Marie-Thérèse Join-Lambert a fait le point sur l'état d'avancement des travaux du groupe de travail sur le mal-logement qu'elle préside. Le groupe se réunit depuis juillet. Il a pris note de l'important travail de bilan sur les sources disponibles en matière de logement et sur les situations marginales de logement que l'Insee a mené en 2009 et 2010. Mais il constate que ces travaux de qualité sont mal connus et méritent d'être complétés. En effet, les concepts et nomenclatures de mal-logement proposés ont été élaborés sans consultation. Ils ont besoin d'être discutés et précisés afin de mettre fin aux divergences dans les chiffrages. De plus, l'actualité du sujet amplifie les demandes souvent urgentes de données chiffrées notamment à des niveaux géographiques fins que la statistique publique n'est pas toujours en mesure de satisfaire. Afin de remédier à cette situation, le groupe de travail fait deux types de préconisations. La première consiste en la mise au point à partir des bases existantes d'une classification des « difficultés de logement » ou « situations marginales de logement ». Il s'agit de débattre des dimensions à prendre en compte afin de produire une description détaillée des différents sous-ensembles que chaque utilisateur pourrait ensuite agréger en fonction de l'objet de son étude. Le groupe compte mener ce travail à son terme début 2011. En second lieu, le groupe attache la plus grande importance au maintien et à l'amélioration des sources existantes. Il a notamment émis des propositions pour améliorer le dénombrement, par le recensement de la population, des personnes sans-abri et sans domicile au niveau national. Il suit avec attention l'évolution et le développement des dispositifs existants ou en cours de constitution en veillant au respect de la confidentialité des données. Le groupe regrette que certaines informations soient d'accès difficile et déplore que le report à 2013 de l'enquête logement qui constitue pour lui une source d'information essentielle sur les conditions de logement. Il insiste donc pour qu'elle continue à être réalisée selon des modalités de fréquence et de taille qui garantissent son statut d'opération de référence. Dans une prochaine étape, le groupe va procéder à la comparaison des sources dont les résultats divergent. Il fera également des propositions d'enquêtes qualitatives sur les aspects que la statistique publique n'est pas en mesure d'éclairer aujourd'hui. Les participants ont exprimé leur total accord avec les préoccupations du groupe en particulier sur l'enquête logement et la confidentialité des données.

Le rapport Vorms portant sur l'information statistique sur le logement et la construction recommande que les producteurs privés puissent faire « étalonner » leurs sources et indicateurs. Une procédure d'étalonnage a été présentée, le 28 octobre, au bureau du Cnis qui a décidé de procéder à une expérimentation dont il tirera les conclusions lors de sa réunion de mars 2011. La procédure proposée ne concerne que la production des données et non des modèles. Elle est payante et engagée à la demande du producteur privé. L'étalonnage est conduit par une équipe d'experts mixte (membres du SSP et extérieurs) à partir d'une fiche signalétique donnant une description détaillée de la source, qui sera examinée selon les critères du code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Les résultats de la procédure seront publiés par le Cnis, sur son site Internet, mais sous la réserve expresse de l'accord formel de l'organisme demandeur. Si l'organisme ne souhaite pas de publicité, rien ne sera indiqué sur le site du Cnis. Si, au contraire, il est d'accord pour rendre publics les résultats de l'étalonnage, il devra faire référence à la publication officielle sur le site du Cnis dans toutes ses publications sur le sujet. Le bureau du Cnis donnera son avis et émettra des priorités sur la liste des statistiques privées qui pourraient faire l'objet d'un étalonnage lequel ne se justifie que lorsque la source privée est complémentaire de sources publiques.

Edith Archambault a présenté les recommandations du groupe de travail « Connaissance des associations » qu'elle préside. Le groupe, constitué en avril, a procédé sous forme d'auditions. Il a élaboré 20 recommandations classées par priorité. Deux des recommandations sont préliminaires à toutes les autres, d'une part, qu'un pôle en charge des statistiques sur les associations soit désigné et ce de préférence dans le cadre de l'Insee, et, d'autre part, de veiller à la comparabilité internationale des données. La priorité des priorités est de réaliser périodiquement une enquête « entreprises » spécifique sur les associations. Les autres préconisations visent à connaître les associations vivantes, à améliorer la cohérence des données existantes et à faciliter l'accès des données aux chercheurs. Pour cela le groupe demande de procéder à des appariements, d'affiner les nomenclatures, de produire des données thématiques, de construire et publier des indicateurs, d'établir un compte satellite des institutions sans but lucratif.

Enfin le président, après avoir entendu la commission, a accordé un avis d'opportunité favorable aux quatre enquêtes qui étaient présentées. De plus un avis favorable a été donné à une demande d'accès à des données administratives détenues par l'Inserm.